

Un conseiller général du canton d'Attichy, le docteur FRARY (1804 - 1867)

Jean-Yves BONNARD

Né le 14 octobre 1804 à Montauban (Tarn-et-Garonne), fils d'Armand Frary et de Françoise Demontant, François Bernard FRARY consacra une grande partie de sa vie à l'amélioration des conditions de vie des ouvriers dans l'Oise, d'abord dans l'exercice de sa profession, la médecine, puis par des actions politiques à Tracy-le-Mont, sa commune d'adoption, dans les cantons d'Attichy et de Ribécourt.

Riche en initiatives, son parcours individuel fut encouragé par les notables de l'époque avec qui il formait un cercle de pensée.

Les premières armes

Né à Montauban le 22 vendémiaire an 13, François Bernard Frary n'avait que trois ans lorsque son père, Armand, un ancien officier, décéda à Sète (Hérault). Sa mère, Françoise, quitta alors le sud de la France pour Feurs (Loire), ancienne capitale du Forez, où elle mourut en 1831.

A cette date, Bernard Frary poursuivait ses études de médecine à la Faculté de Paris. Encore élève l'année suivante, il fit ses premières armes de praticien dans l'arrondissement de Compiègne, où il contribua pendant huit mois à la lutte contre le choléra, qui sévissait alors.

Apparue le 7 avril 1832 à Compiègne, l'épidémie devait toucher le canton d'Attichy du 11 avril au 4 septembre, et le canton de Ribécourt du 27 avril au 20 septembre, provoquant dans le premier 567 malades et 277 décès, 668 malades et 130 décès dans le second. Sans l'intervention des pouvoirs publics qui allouèrent 20 000 F et permirent la distribution gratuite de médicaments et de vivres aux plus démunis, l'épidémie meurtrière n'aurait pu être éradiquée.

Au cours de cette période, l'étudiant en médecine Frary fut touché par deux fois par la maladie "par suite des fatigues auxquelles il s'était soumis", comme l'indiquera le Comte de l'Aigle, alors député, dans une lettre au ministre de l'agriculture et du commerce datée du 28 janvier 1841.

Envoyé l'année suivante à Marseille-en-Beauvaisis pour vaincre le même mal, Bernard Frary termina brillamment ses études et reçut la croix de la Légion d'honneur pour son action contre l'épidémie.

De retour dans le Noyonnais en 1835, tout en demeurant à Tracy-le-val, il devint médecin à la filature d'Ourscamp et se lia avec "une des familles les plus honorables du pays", les Larcanger.

Le cercle des sucriers

Cultivateur à Villeselve (canton de Guiscard), Honoré Etienne Larcanger (né en 1784) s'était marié en 1804 avec Marie Adélaïde Lallouette (de Ribécourt). Ils eurent dix enfants, dont deux décédèrent en bas âge.

Etienne Larcanger faisait partie de ces esprits brillants ouverts sur la science et les techniques de son temps. Outre sa contribution aux progrès agricoles (mise au point des premiers semis mécaniques, introduction de nouvelles essences dont le peuplier de Hollande ou d'Italie, de races nouvelles dont le boeuf nivernais pour le labour, de méthodes nouvelles telle l'utilisation de la pulpe pour nourrir le bétail), Etienne Larcanger établit en 1828, avec François-Marie Torchon de Choqueuse et le comte Jules-Auguste de Louvencourt (1), une raffinerie de sucre de betteraves qui selon Graves (1833) "... a répandu l'aisance dans la commune de Villeselve et en a fait disparaître les mendiants...".

Nommé maire de sa commune, Etienne faisait figure de notable dans le canton de Guiscard. Aussi, trois de ses filles, Adélaïde Ismérie (née en 1805), Marie Stéphanie (née en 1806) et Éléonore Aline (née en 1813) épousèrent-elles des notaires en 1830,

(respectivement Me Budin à Noyon, Me Baron à Breteuil et Me Bigor à La Neuville-roy).

Cinq enfants restaient à marier quand l'épidémie de choléra toucha la famille, en 1832, d'abord la mère, qui décéda le 11 mai, puis le père, le 13 décembre. Leur premier fils, Marie Etienne Charles François, âgé de 25 ans, prit alors la tête de la "fabrique de sucre indigène", aidé de son frère René Florentin.

C'est probablement en soignant les Larcanger lors de cette épidémie que le Dr Frary rencontra Aline Irma (née le 22 décembre 1814), la dernière fille de la famille, de plus de dix ans sa cadette. Il est aussi possible que le mariage ait été arrangé par la famille proche, comme celui d'Henriette Hortense Clarisse avec son cousin Cyprien Théodore Larcanger, négociant à Strasbourg, ou celui de Julie Anbeline avec un certain M. Cazavielle, futur conseiller général de la Gironde. Dans le cas du Dr Frary, le rôle de Charlemagne Lallouette, oncle maternel d'Irma, contribua sans doute à faciliter le mariage.

Cette union civile et religieuse rapprocha un groupe de personnes qui formèrent aussitôt un cercle de pensée et d'intérêt. Le mariage fut célébré à Ribécourt le 4 juillet 1837. Charlemagne Lallouette (2), maire de Ribécourt, et Eleuthère Boucher, maire de Barbery, étaient les témoins de la mariée, à peine âgée de 22 ans. Le Dr Frary fut assisté de ses amis Adrien Dupont, gérant de la manufacture d'Ourscamp, et de Louis Henri des Acres, Comte de l'Aigle.

Quelques mois plus tard, Irma Frary mit au monde Fernand (qui décéda à l'âge de 12 ans) puis Marie. Vers 1840 la famille s'installa à Tracy-le-Mont, dans la commune même où le fils aîné des Larcanger, Etienne Charles François, s'était marié à une demoiselle Labarre, résidant à Ollencourt. Les Frary résidaient dans une maison de la Grande

Rue, où devait naître leur troisième enfant, Raoul, en 1842.

Le cercle d'amis et d'alliés du Dr Frary était alors très impliqué dans le monde industriel. On retrouve ainsi le nom de Frary associé, entre 1843 et 1846, dans la direction de la fabrique de sucre de Tracy-le-Val, à ceux de Stéphanie Larcanger, veuve Baron, Ismérie Adélaïde Larcanger, veuve Budin, Narcisse Lalouette (3) et du comte de l'Aigle.

Entouré de ses influents amis sucriers, le Dr Frary franchit alors une nouvelle étape en s'investissant dans la vie publique.

Un médecin proche du monde ouvrier

Le Dr Frary exerça d'abord sa profession au service du plus grand établissement industriel du département de l'Oise, la filature d'Ourscamp, où il s'est "...beaucoup occupé de tout ce qui a rapport au bien être moral et physique des enfants employés dans les ateliers ...", comme il l'écrivit au préfet de l'Oise, le 25 janvier 1841. La veille, il avait écrit au Ministre de l'agriculture et du commerce : "*J'ai étudié avec le plus grand soin les habitudes, les fatigues, les privations et les maladies des jeunes ouvriers. Appelé chaque jour à les visiter, j'ai pu facilement apprécier leurs besoins...*"

Le comte et député Henri de l'Aigle ajouta, le 28 janvier 1841, qu' "*...il y a acquis des connaissances spéciales en ce qui concerne la police, l'administration des manufactures, les besoins des ouvriers et s'est concilié la considération générale comme homme de science et de coeur*".

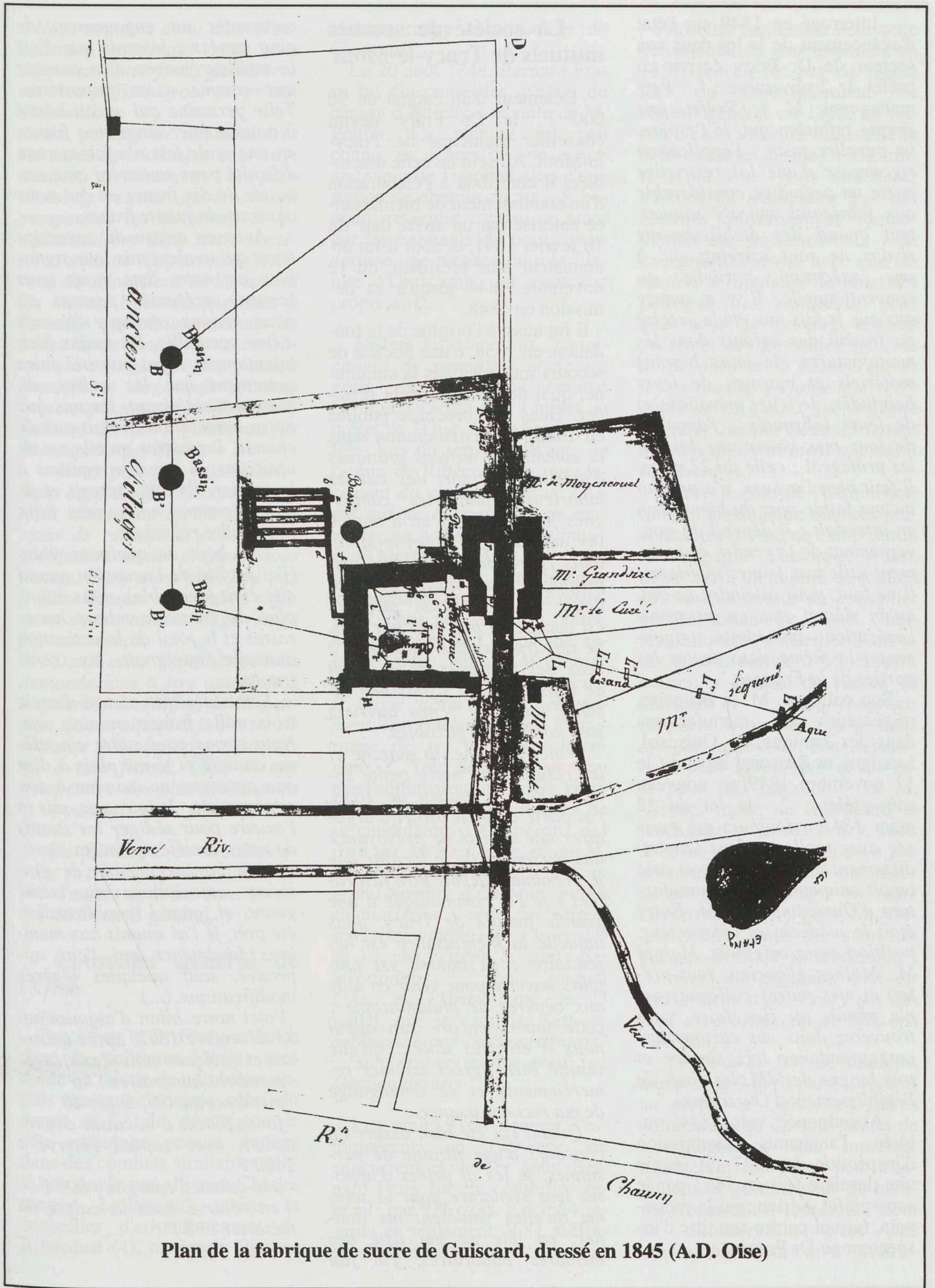
Après Ourscamp, le Dr Frary se consacra aux industries de Tracy-le-Mont, où ses nombreuses visites médicales le sensibilisèrent au sort tragique des ouvriers, adultes ou enfants.

Aussi, fort de son expérience, de ses engagements et de sa vo-

lonté farouche de bien faire, postula-t-il au titre d'inspecteur des établissements industriels frappés de la loi de 1841 sur le travail des enfants : "*... Depuis longtemps, j'appelais de tous mes vœux une réforme devenue indispensable ; en la proposant, le gouvernement a fait un acte de haute philanthropie qui lui donne droit aux actions de grâce d'une classe nombreuse et intéressante...*", écrivit le Dr Frary au Ministre de l'agriculture et du commerce, le 24 janvier 1841.

Nommé quelques mois plus tard inspecteur des manufactures dans les cantons de Ribécourt et Attichy, il exerça cette fonction avec passion pendant plusieurs années, visitant les filatures et sucreries du Noyonnais. Cette tâche finit par lui peser, si l'on en croit cette lettre adressée au Ministre en juillet 1844 : "*... Dans la filature d'Ourscamp, l'une des plus importantes du Nord, j'ai poussé le devoir jusqu'à la sévérité et en présence de la non exécution de la loi dans toutes les villes manufacturières qui nous avoisinent, je me reproche aujourd'hui mon exigence qui est devenue une injustice notable, journalière et qui entraînera pour elle des malheurs irréparables peut-être...*"

La Société Anonyme d'Ourscamp ferma ses portes en 1844 pour laisser place à un nouvel établissement industriel, la Compagnie d'Ourscamp. Après cet échec cuisant, le Dr Frary n'entretiendra plus de correspondance avec la Commission d'inspection, qui tomba en désuétude au fil du temps. Il a sans doute eu le sentiment désagréable d'avoir trahi ses proches, notamment le gérant de la manufacture Adrien Dupont. Il a pu mal supporter la rupture avec le directeur de la filature, qui lui écrivit, le 1er mai 1844 : "*Si vous voulez vous assurer que la loi est exécutée ici, venez ; mais si cette course ne vous est pas utile, ne venez pas augmenter ma mauvaise humeur...*".



Plan de la fabrique de sucre de Guiscard, dressé en 1845 (A.D. Oise)

Interrogé en 1849 sur l'état d'avancement de la loi dans son secteur, le Dr Frary écrivit au préfet, le 2 novembre : "... Permettez-moi, M. le Préfet, une simple réflexion qui, je l'espère, va paraître juste : l'application rigoureuse d'une loi restrictive porte un préjudice considérable aux fabricants qui s'y soumettent quand des établissements rivaux ne sont astreints qu'à une exécution partielle ou conventionnelle. Il y a quinze ans que je fais une étude précise du travail des enfants dans les manufactures, de leurs besoins matériels et moraux, de leurs habitudes, de leurs privations et de leurs infirmités ; j'appelais de tous mes vœux une loi qui les protégeât ; celle du 22 mars, il faut bien l'avouer, n'a produit qu'une faible part du bien qu'on en attendait : il dépend du gouvernement de la rendre éminemment utile aux jeunes ouvriers ; il ne faut, pour atteindre ce but, qu'un décret qui en prescrive l'exécution immédiate, rigoureuse, la même dans toutes les parties de la France..."

Son collègue, M. la Brunerie, inspecteur des manufactures dans les cantons de Guiscard, Lassigny et Ressons, répondit le 11 novembre 1849 au nouveau sous-préfet : "... la loi du 22 mars 1841 a toujours été exercée avec mollesse dans l'arrondissement de Compiègne et cela tenait uniquement à la manufacture d'Ourscamp dont M. Frary était le médecin et l'inspecteur, position assez originale. Malgré M. Malher (l'ancien sous-préfet) et mes autres collègues, on n'a jamais pu rien faire, vous trouverez dans vos cartons une correspondance très sincère et très longue de MM. les chefs de l'établissement d'Ourscamp..."

Abandonnée vers 1844, oubliée, l'ancienne Commission d'inspection de 1841 fut réunie une dernière fois en 1853 par le sous-préfet Adrien, qui la renouvela, faisant perdre son titre d'inspecteur au Dr Frary.

La société de secours mutuels de Tracy-le-Mont

Détenteur d'un capital de 90 000 F, le Dr Frary devint conseiller municipal de Tracy-le-Mont. Au sein de cette assemblée, il contribua à l'élaboration d'un établissement de bienfaisance autorisé par un arrêté date du 16 février 1841, et dont il fut ordonnateur puis président, du 12 novembre 1844 jusqu'à sa démission en 1848.

Il fut aussi à l'origine de la fondation, en 1858, d'une Société de secours mutuels dans la commune, qu'il devait également présider. Dans une brochure publiée en 1863 ("*De l'association dans la commune : moyens pratiques d'améliorer le sort des classes laborieuses dans les campagnes*"), le Dr Frary en a retracé la naissance : "Tracy-le-Mont, dans l'arrondissement de Compiègne, est un village de 1500 âmes. La population ouvrière est occupée à peu près par moitié aux travaux des champs et à ceux des fabriques de sucre et de brosses. Nous avons une aisance médiocre ; nos ouvriers sont honnêtes et paisibles.

Voici l'origine, la marche et les résultats de notre petite société. Vers le milieu de 1858, j'ai parlé de mon projet d'organiser une société de prévoyance aux personnes de la localité que je présument devoir être favorables ; je l'ai communiqué à une grande famille de Tracy, dans laquelle la bienfaisance est héréditaire ; sa bourse est toujours ouverte pour venir en aide aux oeuvres de philanthropie ; cette fois-ci encore son appui nous a été très utile ; qu'elle veuille bien agréer ici mes remerciements et ce témoignage de ma reconnaissance.

Quand j'ai été bien assuré du concours d'une dizaine de personnes, je les ai priées d'apposer leur signature pour la somme qu'elles voulaient me donner, en tête de ma liste des membres honoraires, j'ai fait

contracter un engagement de cinq années ; je crois que c'est le meilleur moyen d'en assurer une somme assez importante. Telle personne qui aurait hésité à nous donner vingt-cinq francs en une seule fois n'a fait aucune difficulté pour souscrire cinq annuités de dix francs ce qui nous assurait cinquante francs.

Avec ce noyau de souscripteurs qui avaient mis leur signature sur notre liste, nous nous sommes présentés partout où nous avons quelque chance d'être accueillis, les moins bien intentionnés n'ont pas osé faire autrement que les autres, et, tout en nous disant, les uns que notre association n'avait pas de chance, les autres qu'elle ne vivrait pas, si nous parvenions à la former, ils ont souscrit et ils paient comme nous, sans faire la moindre réflexion.

Au bout de quelques jours (j'ai profité de l'occasion quand elle était favorable), nous étions plus de trente membres honoraires et le total de la cotisation annuelle atteignait six cents francs.

J'étais dès lors assuré d'avoir trois mille francs en cinq ans. Nous avons payé notre cinquième annuité et je me plais à dire que personne ne manque à son engagement. Je me suis mis à l'oeuvre pour rédiger les statuts de notre société ; je m'étais procuré à l'avance ceux de plusieurs associations du même genre, et, quand mon travail a été prêt, je l'ai soumis aux membres fondateurs qui l'ont approuvé, sauf quelques légères modifications. (...)

Voici notre bilan d'aujourd'hui 31 décembre 1862, après quatre ans et quelques mois d'existence

- membres honoraires : 46
- membres participants : 40
- fonds placés à la caisse des retraites, avec capital réservé : 2400 F ;
- à la caisse d'épargne : 800 F
- en réserve dans la caisse du trésorier : 98 F ;
- total : 3298 F

Nous sommes donc dans d'excellentes conditions sous tous rapports. notre fonds de réserve est bien suffisant pour parer aux éventualités.

Le nombre de nos titulaires est assez considérable et il augmentera certainement : les pensions de retraite qu'ils ont en perspective les attireront et les maintiendront dans notre société, et sous ce rapport nous n'aurons de déceptions ni les uns ni les autres. Nous savons tous, à l'avance que chaque somme de treize cents francs nous constituera à tout jamais une pension annuelle et viagère de soixante francs, qui sera réversible indéfiniment de l'un à l'autre au fur et à mesure des décès.

Nous pouvons raisonnablement espérer que dans vingt ans nous aurons au moins dix pensions de retraite et comme nos sociétaires sont presque tous jeunes, il n'y aura peut-être pas à cette époque un nombre suffisant ayant atteint l'âge exigé par nos statuts.

Dans cette hypothèse, nous demanderions à être autorisés à augmenter le chiffre de la pension de retraite et à le porter de soixante à quatre-vingts ou même à cent francs. C'est là une perspective des plus séduisantes et pourtant des plus probables..."

Sa proximité du monde ouvrier se traduisit pour le Dr Frary par d'autres actions, dans le cadre du Conseil général.

Conseiller général de l'Oise

Peu à peu le Dr Frary se lança dans la politique locale, sans doute en raison de nombreux appuis amicaux, comme celui du comte de l'Aigle, député, ou de son entourage proche engagé dans des combats similaires (ainsi son oncle par alliance Charlemagne Lallouette, maire et conseiller d'arrondissement de Ribécourt (4), ou Louis Charles

Hubert, maire et conseiller de Guiscard.

Le 20 août 1848, Bernard Frary fut élu conseiller général du canton d'Attichy à la suite de M. Pottier. Ce mandat est peu connu, en dehors de son action en faveur de l'implantation d'une station de chemin de fer à Ribécourt, ressentie comme un atout par les habitants du bourg mais comme une menace pour la filature d'Ourscamp, qui avait son propre arrêt.

Malgré les nombreux "témoignages de sympathie et de regrets" reçus en 1852, comme l'évoque sa lettre du 29 juillet au préfet de l'Oise, le Dr Frary préféra, lors du scrutin suivant, le canton de Ribécourt "en remplacement du comte Henri de l'Aigle qui ne désirait pas se soumettre au nouveau régime impérial" (Mermet, 1932), ce qui confirme les liens d'amitié entre le docteur et le comte orléaniste. Mais, dans une lettre au préfet, le sous-préfet de Compiègne, regrette qu'à Attichy "M. Frary veut rendre la tâche peu facile. Il laisse jusqu'au dernier moment les électeurs dans l'ignorance de ses véritables intentions...". Tout de même soutenu par l'administration, le Dr Frary prévint le préfet des risques de sa candidature : "On perdra des voix sur M. de l'Aigle et sur M. Lallouette et autres ; il y a un grand nombre d'électeurs partis en moissons ; ceux qui restent sont assez indifférents ; je crains de ne pas réussir le quart des inscriptions...". Le journal *L'Ami de l'Ordre* note, le 25 juillet, que le candidat "est recommandé par l'administration" "...son propre mérite rend son élection assurée".

Les craintes du docteur s'estompèrent, en l'absence de concurrent et, le 1er août, Bernard Frary fut élu conseiller général par 916 voix sur 2684 inscrits et seulement 1081 suffrages exprimés.

S'il obtint facilement l'étiquette de candidat du gouvernement en 1852, il n'en fut pas de même lors du renouvellement du conseil général en 1858, en raison d'une circulaire ministérielle définissant les critères d'éligibilité : " ... vous vous attacherez d'abord de n'admettre que des hommes véritablement sympathiques aux populations ... vous examinerez surtout avec une attention scrupuleuse la situation politique des candidats. ceux que vous proposerez doivent présenter des garanties sincères de dévouement à l'Empereur et à sa dynastie. J'ajoute que votre choix devra autant que possible s'arrêter sur des hommes tenant au pays qu'ils seraient appelés à représenter..."

Outre le rôle de l'administration, la candidature d'autres personnalités du même camp durcit la campagne électorale. Aussi, début avril, un comité de soutien se constitua autour du conseiller général sortant. Le 2 avril, Charles Lallouette, conseiller d'arrondissement, écrivit à M. Hubert, conseiller général du canton de Guiscard : "... nos fréquents rapports avec M. Frary nous ont fait apprécier son dévouement pour l'Empereur et son zèle pour nos intérêts..."; et M. Virhon, maire de Ribécourt, le lendemain : "... M. Frary, vous le savez mieux que nous, n'a pas démerité, je n'ai qu'à me louer de sa manière d'agir en toute circonstance..." ; puis M. Deleissement, maire de saint-Léger-aux-Bois, le surlendemain : "... dans ma commune l'on est très attaché à M. Frary qui défend avec beaucoup de zèle nos intérêts..."

Face à ce flot de soutiens, adressés le 9 avril par M. Hubert au préfet de l'Oise, les lettres confidentielles du sous-préfet de Compiègne à son supérieur nuancèrent quelque peu l'engouement général pour un homme, reconnaît-il toutefois, "dont la considération n'est pas contestable" (lettre du 29 avril).

7181
Séance du 20 avril 1841.
Étaient présents M. M. Goulet, Frary, Bernard et Ducos.

Objets de l'assemblée:

Premièrement. Installation,

- 1.° D'un président habituel pour présider les assemblées en l'absence du Maire;
- 2.° D'un ordonnateur pour signer les mandats;
- 3.° Et d'un secrétaire pour tenir les registres et expédier les délibérations et la correspondance.

Ont été élus:

- 1.° M. Goulet, Président;
- 2.° M. Frary, Ordonnateur;
- 3.° Et M. Ducos, Secrétaire.

Le bureau a à l'instant accordé aux secrétaires le droit de signer les expéditions des délibérations et la correspondance.

Deuxièmement. Installation du receveur du bureau.

Vu l'arrêté du 16 février 1841 autorisant l'établissement d'un Bureau de Bienfaisance à Tracy-le-Mont;

Vu les Articles 65 et 66 de la loi du 18 juillet 1837, conférant aux percepteurs-receveurs municipaux, les recettes des bureaux dont le revenu n'excède pas 30.000 francs.

Le bureau installe le receveur municipal de la commune de Tracy-le-Mont, comme son receveur.

Troisièmement. Remises du receveur.

Vu l'ordonnance royale du 17 avril 1839 modifiée par celle du 23 Mai suivant, portant que les remises du receveur du bureau seront allouées à raison de deux pour cent sur les premiers cinq mille francs des recettes et des dépenses.

Vu l'article 3 de la première ordonnance précitée appelant les commissions administratives à délibérer sur le taux de ces remises, avec autorisation de les élever ou de les réduire d'un dixième.

Le bureau est d'avis de fixer les remises du receveur à deux pour cent des recettes et des dépenses.

Et ont, les membres présents, signé.

Goulet Frary Bernard Ducos

Ainsi, le 26 mars, le sous-préfet avait écrit : "M. de Villars aurait sans nul doute les meilleures chances s'il maintient sa candidature. Dans ce cas, M. Frary se présentera sinon sous les auspices, du moins avec l'appui de M. Henri de l'Aigle. J'ai vu une lettre de ce dernier qui le dit de la manière la plus positive. Un tel appui ostensible, public, serait une sorte de scandale ! Car M. de l'Aigle ne se cache pas pour se porter en Orléaniste et pas mal de gens en savent long là-dessus (...) Vous connaissez, M. le Préfet, mon opinion sur M. Frary, il n'y aurait pas à se fier à lui dans un moment difficile. C'est là, du moins ma conviction. Sa conduite dans le pays ne lui a pas attiré l'estime des honnêtes gens et l'appui de M. H. de l'Aigle le rend à mes yeux encore plus suspect au point de vue politique..."

Le 29 mars, le Dr Frary écrivit au préfet : "... je ne crois pas avoir démerité ni de l'Empereur, que j'ai servi loyalement et énergiquement depuis dix ans, ni des électeurs dont j'ai défendu les intérêts autant qu'il m'a été possible de le faire, ni de vous, M. le Préfet, à qui j'ai toujours été dévoué par reconnaissance et par affection..."

Le 2 avril suivant, le sous-préfet indiquait "qu'il ne resterait plus à M. Frary que des chances médiocres malgré l'appui qu'il s'attribue de M. Lallouette qui au fond n'a pas pour son neveu une grande affection. L'influence de M. Lallouette repose sur une vieille réputation fort peu redoutable surtout au point de vue électoral (...) M. Lallouette est inoffensif et serviable et aimé dans le canton ; il ne pèse sur personne, il est trop timide pour cela. Je ne pense pas que M. Frary peut compter sur son concours s'il n'était pas choisi par le gouvernement".

Malgré toutes ces controverses autour de sa candidature, provoquées en grande partie par le

sous-préfet qui soutint M.M. de Villars puis de Bréda, le Dr Frary fut choisi par l'administration et remporta brillamment l'élection du 13 juin 1858, par 1848 voix sur 2003 votants (pour 2902 inscrits).

Au cours de ses trois mandats, le Dr Frary s'impliqua dans la commission "Culte, instruction publique, épidémie, vaccine, hospices, enfants trouvés, mendicité", gérant, entre autres, le budget de l'instruction primaire et le service des enfants trouvés et abandonnés, mais aussi traitant de sujets qui lui étaient proches comme les épidémies de choléra (1849) ou les salles d'asile (1856).

Le sort des classes laborieuses

Cette passion pour le bien public ne se réduisit pas à la seule action politique. Le Dr Frary s'impliquait personnellement dans des réalisations caritatives, mettant au point des techniques, testant des méthodes qu'il propageait. Ainsi, en 1863, quelques mois avant la fin de son mandat électoral, il publia une brochure : "De l'Association dans la commune : moyens pratiques d'améliorer le sort des classes laborieuses dans les campagnes" (extraits cités plus haut).

Cette publication proposait un programme d'aide aux familles les plus pauvres en mettant l'accent sur "les moyens d'augmenter les revenus de la bienfaisance publique en lui imprimant une direction, de procurer aux malades et aux infirmes des secours dont ils sont privés, de répandre l'instruction primaire, d'honorer, de récompenser et de moraliser l'épargne, et de créer dans chaque commune des établissements publics où l'ouvrier puisse apprendre à la fois ses devoirs envers Dieu, envers sa famille et ses concitoyens, envers lui-même".

L'ouvrage divisé en sept chapitres, énumérait les raisons et

moyens de fonder des salles d'asile (crèches), des écoles primaires ou d'adultes, des sociétés de secours mutuels et leur caisse de bienfaisance, de l'organisation du service médical des pauvres dans les campagnes. Elle reçut un écho favorable dans la presse, notamment dans *L'Ami de l'Ordre*, où D. Andrieux écrivit, "L'appel fait par M. Frary aux hommes de coeur ne sera pas vain : ses efforts ne seront pas inutiles, et les excellentes idées contenues dans son ouvrage produiront leurs fruits".

Installé depuis quelques années rue du Tilleul à Ollencourt (Tracy-le-Mont), le Dr Frary se retrouva seul après le décès de sa femme Irma, le 25 juin 1860, puis de son beau-frère François, le 10 décembre 1864.

Il décéda à son tour le dimanche 3 février 1867, dans sa 64^{ème} année et fut inhumé trois jours plus tard dans l'église du village. *L'Echo de l'Oise* et *l'Ami de l'Ordre* lui rendirent hommage. "La mort de M. Frary jette dans un deuil, non seulement le canton qu'il habitait, mais le département tout entier. Ses jours, abrégés par un travail continuel et au-dessus de ses forces, ont été consacrés entièrement à ses concitoyens, surtout à la classe laborieuse des campagnes, qui perd en lui un des hommes qui ont le plus travaillé à l'amélioration de son sort."

Son fils, Henri François Raoul, professeur au lycée de Sens (Yonne) puis à l'Université, fut rédacteur des journaux *La France* et *La Revue bleue française*. Il décéda célibataire en 1892.

NOTES :

(1) Le 18 novembre 1831, le comte de Louvencourt abandonna ses droits sur la fabrique de sucre à Honoré-Etienne Larcanger. Le décès de ce dernier, en 1832, amena un changement dans la direction de la société, passée aux mains de ses enfants puis de François Crespel (1789-1864), manufacturier à Arras, avant d'être reconvertie en râperie.

(2) Maître de poste et grand propriétaire terrien, Charlemagne Lallouette fut maire et conseiller d'arrondissement de Ribécourt de 1848 à 1861. Il était le frère de Charles Martin Antoine Lallouette, maire de Noyon de 1831 à 1835 et conseiller général du canton de 1833 à 1835, puis maire de Dreslincourt (1835-1837) et conseiller général du canton de Ribécourt (1836- 1837).

(3) Né le 25 octobre 1818, Narcisse Lallouette, fils de Charles Martin Antoine et neveu de Charlemagne Lallouette, fonda à Tracy-le-Val une fabrique de sucre qui, dissoute le 1er janvier 1856, devint la Sucrerie Lefrancs et Cie (1893-1895). Il succéda à son oncle comme conseiller d'arrondissement de Ribécourt et décéda à Bailly le 30 novembre 1885. Son fils Georges lui succéda comme président du conseil d'administration de la Société anonyme de la Sucrerie d'Antilly, gérant de la Société des sucrerie et raffinerie de l'Oise, Barbery, Beaurain, Baron sous la raison sociale Georges Lallouette et Cie, membre de la Chambre syndicale des fabricants de sucre de France. Il appartient également au Yatch-Club, à l'Automobile-Club, à l'Aéro-Club et au Touring-Club de France.

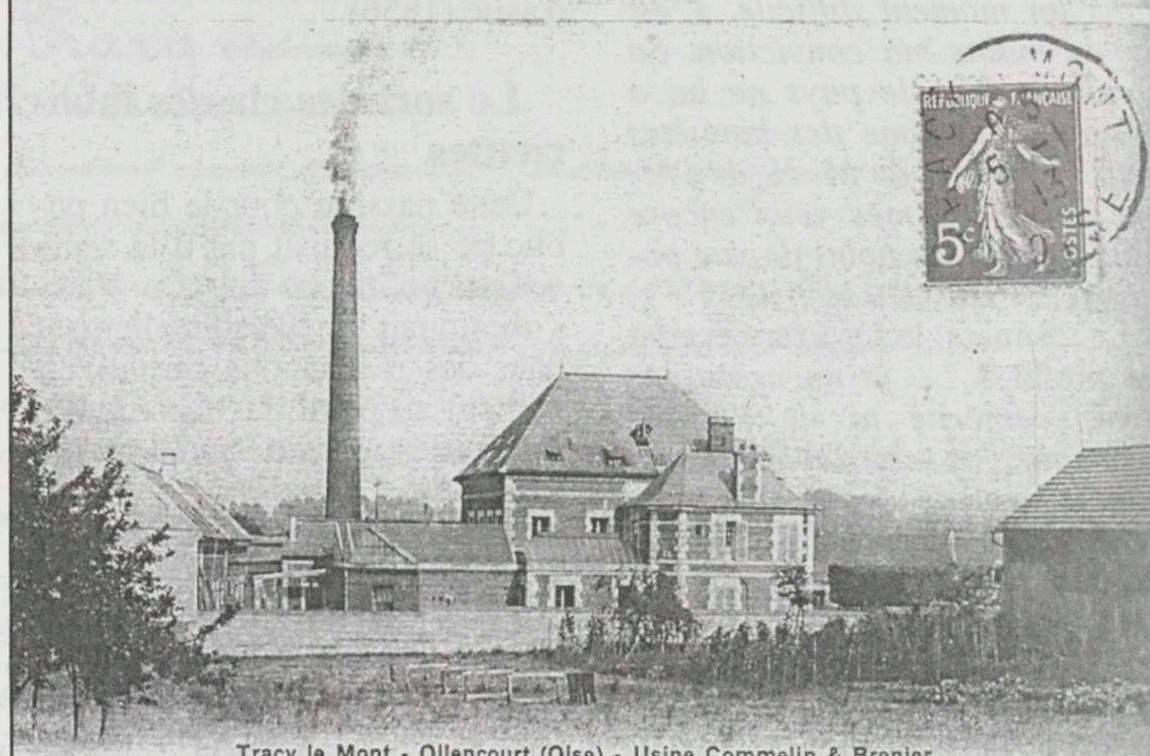
(4) Maître de poste, Louis Charles Hubert devint maire, conseiller général puis conseiller d'arrondissement de Guiscard. Il eut des intérêts dans l'industrie betteravière, tout comme ses deux gendres François Lecus et Alphonse Martine, qui avaient monté, vers 1840, la première sucrerie de Guiscard dans l'ancienne orangerie du château.

Tracy-le-Mont, Ollencourt et Tracy-le-Val :

usines et cités ouvrières au début du siècle



18. - TRACY-le-MONT. - OLLENCOURT. - Les Cités ouvrières de l'Usine de Loonen - 2^e rue
dition Tonnellier, Tracy-le-Mont. - Reproduction Interdite 1903



Tracy le Mont - Ollencourt (Oise) - Usine Commelin & Brenier
1913



30. - TRACY-le-VAL. - Sortie du Village vers Ollencourt
dition Tonnellier, Tracy-le-Mont. - Reproduction Interdite

Sources :

Ouvrages généraux :

Annuaire statistique et administratif de l'Oise, département et diocèse (1850), procès-verbal de la session du conseil général en 1849, Beauvais, A. Desjardins, p. 20 - 149.

Idem, (1857), procès-verbal de la session en 1856, p. 18 - 113

GRAVES (L.), Précis statistique du canton de Guiscard, Beauvais, Desjardins, p. 96-97.

LARCANGER (C.E.) (1892), *Tableau généalogique de la famille Larcanger*, n.p.

MERMET (J.), (1932) "Nos conseillers généraux : Ribécourt, M. le docteur Frary", in *Feuilles au vent - Chroniques du pays d'Oise*, Compiègne, Imprimerie du Progrès de l'Oise, p. 220.

MERMET J. (1934) "Les conseillers généraux : Le Dr Frary, in *Voix lointaines - Chroniques du pays d'Oise*, Compiègne, Imprimerie du Progrès de l'Oise, p. 184.

Archives publiques :

Archives communales de Tracy-le-Mont :
registre du bureau de bienfaisance

Archives départementales de l'Oise (Beauvais) :

Le travail des enfants dans les manufactures, série M 10, sous-série Mp 4350.

Epidémies de choléra de 1832, série 5 M, sous-série Mp 2309

Elections cantonales de la Seconde République, 1er août 1852, série 3 M, sous-série M p 574-576.

Elections cantonales du Second Empire, 12 et 13 juin 1858, série 3 M, sous-série Mp 590.

Registre d'Etat Civil de Ribécourt, 1837

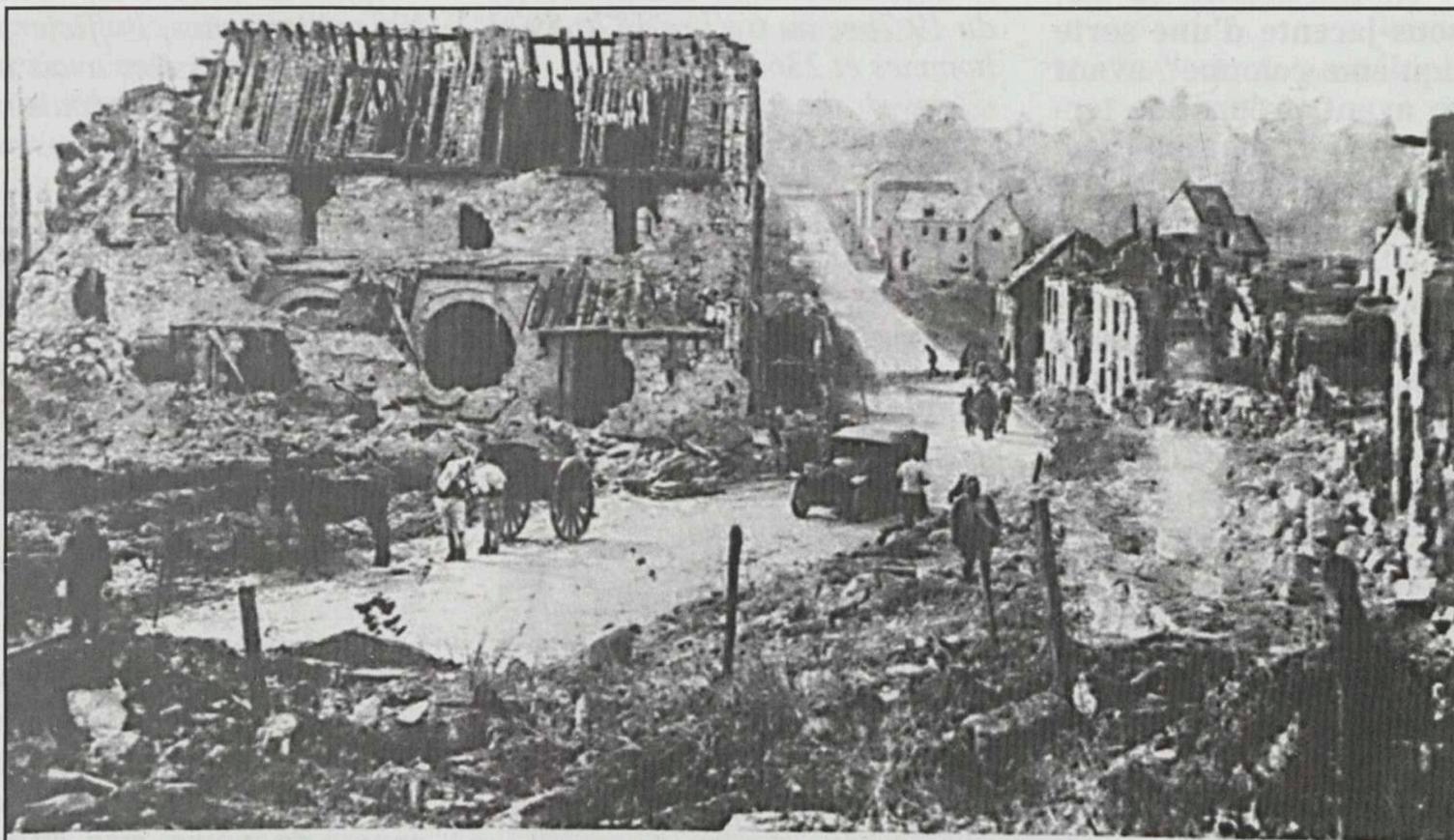
Registre d'Etat Civil de Tracy-le-Mont, 1842, 1860, 1863.

Registre d'Etat Civil de Villeselve, 1814, 1830, 1832.

Journaux :

L'Ami de l'Ordre, N 40, 25 juillet 1852 ; N 40 bis, 29 juillet 1852 ; N 41, 1er - 3 août 1852 ; N 24, 13 juin 1858 ; N 28, 20 juin 1858 ; N 39, 26 juillet 1863 ; N 11, 7 février 1867.

L'Echo de l'Oise, N 11, 5 février 1867.



Guerre 1914-15-16-17... Retraite des Allemands — TRACY LE VAL
War 1914-15 16-17... Germans Retreat — TRACY-LE-VAL

(B[D])

**Vue de Tracy-le-Mont après le retrait allemand de 1917
(Face à l'église en ruines, les vestiges de la sucrerie qu'a co-dirigée François Frary)**